



Vos économies d'énergie Votre canton vous y encourage: profitez-en!

La transition énergétique implique des mesures efficaces et suffisamment incitatives pour séduire aussi bien les propriétaires privés que les entreprises ou les collectivités. Ce dossier passe en revue les différents programmes d'encouragement à l'utilisation d'énergies renouvelables et aux économies d'énergie des cantons romands. Panorama, point de situation et évolution en matière de législation.

Tant la Confédération que les cantons romands travaillent d'arrache-pied pour sortir des énergies fossiles, viser le maximum d'autonomie énergétique et, surtout, se donner les moyens d'assainir le parc immobilier. Entre le réchauffement climatique et le Covid-19, le contexte évolue rapidement. «Il y a un changement fondamental dans la prise de conscience du bien-fondé de l'utilisation des énergies renouvelables», relève Serge Boschung, chef du Service de l'énergie (SdE) du canton de Fribourg: «La situation en dix ans a énormément évolué. Je suis convaincu que le plan de relance inéluctable qui va suivre la crise sanitaire liée au Covid-19 aura un fort impact positif dans le secteur de la construction et que de nombreuses mesures en Suisse vont aller dans le sens de l'efficacité énergétique et de la substitution des énergies fossiles» (voir page 16). Ces propos, recueillis dans une interview début avril, se sont avérés prémonitoires puisque, le 20 avril, le Département fédéral de l'environnement (DETEC) annonçait des mesures extraordinaires dans le contexte de la crise provoquée par le Covid-19. En allouant des fonds de l'ordre de 46 millions de francs, le DETEC entend «ac-

célerer le développement du photovoltaïque» et raccourcir les délais d'attente pour les contributions d'encouragement de cette énergie renouvelable.

CHANGEMENT EN VUE POUR LES PROPRIÉTAIRES

D'autre part, la révision en cours de la loi fédérale sur le CO₂ aura une forte influence sur les exigences en matière d'énergies renouvelables et d'assainissement énergétique des bâtiments. De même que la révision d'ordonnances dans le domaine de l'énergie en consultation jusqu'au 9 août et qui devraient entrer en vigueur l'an prochain (voir page 6) «Dès lors, les propriétaires ont tout intérêt à procéder à une analyse de leur bâtiment pour définir les améliorations les plus appropriées», conseille Joël Fournier, chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques du canton du Valais (voir page 19).

Si certains cantons attendent la mise en application de la nouvelle loi sur l'énergie, Fribourg a une longueur d'avance et va d'ores et déjà au-delà des dispositions du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC). Dans un avenir proche et déjà en marche pour certains cantons, les pro-

priétaires devront inclure la mobilité douce dans la planification de leurs biens immobiliers. Alliant l'idéal à la pratique, le canton de Neuchâtel alloue d'ores et déjà une enveloppe conséquente pour la pose de bornes de recharge dans les bâtiments puisque ces derniers devront être pré-équipés pour une pose ultérieure de bornes de recharge pour les véhicules électriques, informe Yves Lehmann, chef du Service de l'énergie et de l'environnement.

DÉFIS À L'HORIZON

«Au défi énergétique qui vise à réduire notre consommation énergétique et à augmenter la part des énergies renouvelables pour la production de chaleur et d'électricité s'est ajouté le défi





Dans le contexte de la crise provoquée par le Covid-19, la Confédération vient d'allouer des fonds extraordinaires de l'ordre de 46 millions de francs afin d'«accélérer le développement du photovoltaïque».

© Fluxif (Gerry Nitsch) / Le Programme Bâtiments

climatique qui nous oblige à réduire drastiquement les émissions de CO₂», résume Yves Lehmann, chef du Service de l'énergie et de l'environnement du canton de Neuchâtel (voir page 18). Le 4 décembre 2019, le Conseil d'Etat genevois a déclaré l'urgence climatique et vise la neutralité carbone d'ici 2050 (voir page 21). De son côté, le Valais annonce le 100% renouvelable et indigène à l'horizon 2035-2060. Dans le canton de Fribourg, de nombreuses communes prévoient déjà que la quasi-totalité de leur territoire soit alimenté par du renouvelable devant ainsi la future loi sur le CO₂ et les dispositions du MoPEC.

En terre vaudoise, Béatrice Métraux, cheffe du Département de l'environne-

ment et de la sécurité (DES) annonce de nouvelles mesures d'encouragement au solaire photovoltaïque et pour l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques (voir page 20). Côté jurassien, les subventions pour l'utilisation du bois de chauffage devraient inciter les propriétaires à se tourner vers cette énergie renouvelable et locale dont le canton dispose à profusion, espère Pierre Brulhart, chef de la Section de l'énergie du canton du Jura (voir page 15).

AVANTAGES FINANCIERS À PLUSIEURS NIVEAUX

Les subventions de la Confédération et des Cantons accélèrent la rentabilité des investissements. Ainsi, le 29 avril,

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

L'appui à l'assainissement des bâtiments traduit également la volonté des autorités cantonales et fédérales de soutenir l'économie. Pour chaque franc d'aide financière versé pour les rénovations, il est estimé que près de cinq autres francs sont investis, comme le mentionne le canton du Valais. Ainsi, les 25 millions de francs disponibles en 2020 vont générer des retombées financières de l'ordre de 100 à 120 millions de francs, informe le Département des finances et de l'énergie (DFE).



GROS PLAN

ÉNERGIE



«Lorsqu'on parle de soutien financier à l'assainissement énergétique des bâtiments, il ne faut jamais oublier les possibilités de déductions fiscales, ainsi que les conditions offertes par certaines banques.»

© Fluxif (Gerry Nitsch) / Le Programme Bâtiments

Le Conseil fédéral a approuvé une modification de l'ordonnance sur le droit du bail (OBLF), qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2020. L'art. 6c prévoit que le bailleur peut, sous certaines conditions, facturer au titre de frais accessoires les coûts liés à un contrat de performance énergétique. Cette possibilité vise à encourager les mesures d'économie d'énergie dans les immeubles locatifs, sans toutefois alourdir la charge financière pour les locataires.

«Lorsqu'on parle de soutien financier à l'assainissement énergétique des bâtiments, il ne faut jamais oublier les possibilités de déductions fiscales, ainsi que les conditions offertes par certaines banques, que ce soit par des taux intéressants pour la rénovation ou la reconnaissance de la subvention de l'Etat comme fonds propres. Ceci permet, dans certaines situations, de faciliter l'accès à un prêt pour la rénovation»,

relève Joël Fournier, chef de service du Service de l'énergie et des forces hydrauliques du canton du Valais.

LES CANTONS VOUS ACCOMPAGNENT

Mais pour faire ce pas de géant, les propriétaires se sentent souvent bien démunis. C'est pourquoi certains cantons ont mis sur pied des programmes spécifiques pour accompagner les propriétaires avec le soutien d'experts. Et, dans tous les cas, proposent sur leur site Internet une documentation abondante et détaillée pour accompagner la prise de décision et les démarches administratives.

ADRESSES ET DOCUMENTATION

«Assainir, ça paie», insuffle le canton de Fribourg dans une documentation qui se distingue de par sa présentation

«Certains cantons ont mis sur pied des programmes spécifiques pour accompagner les propriétaires avec le soutien d'experts.»

simple et imagée. Vu que bon nombre de programmes sont similaires d'un canton à l'autre, nous encourageons nos lecteurs à y jeter un œil pour avoir une vue d'ensemble synthétique et attrayante. •

Voir également:
www.endk.ch/fr/politique-energetique/mopec
www.leprogrammebatiments-fr.ch/



JURA

«Le bois est l'énergie jurassienne par excellence»



Pierre Brulhart: «C'est le bon moment pour les propriétaires de faire le pas vers les énergies renouvelables sans attendre que cela soit imposé par les nouvelles normes de la Confédération». © DR

Les forêts jurassiennes ont subi une grande sécheresse liée aux changements climatiques et ce bois doit être exploité. Trop sec pour la construction, il convient à merveille pour le chauffage. C'est pourquoi les mesures visant à l'utilisation du bois-énergie ont été renforcées cette année. Pour les autres mesures, le canton du Jura reconduit son Programme Bâtiments en 2020 avec un crédit de 2,8 millions de francs, dont 78% proviennent de la redistribution par la Confédération du produit de la taxe sur le CO₂. Ce budget permet de subventionner plus de 250 projets d'amélioration énergétique par année.

NOUVEAUTÉS ET PERSPECTIVES

Deux changements majeurs sont à relever. Le premier concerne une augmentation des aides pour l'utilisation du bois de chauffage. Le second gomme une particularité jurassienne dans le domaine des pompes à chaleur et offre une plus grande latitude de choix aux propriétaires.

Tour d'horizon avec Pierre Brulhart, chef de la Section de l'énergie du Service du développement territorial.

QUOI DE NEUF CETTE ANNÉE ET POUR 2021 ?

Le bois est l'énergie jurassienne par excellence, c'est pourquoi nous encourageons son utilisation pour le chauffage. Ainsi, en 2020, la subvention pour les chauffages à bûches individuels passe de 4000 à 10 000 francs. Pour les nouveaux réseaux de chauffage à distance, les porteurs de projet pourront bénéficier d'une prise en charge de 50% des frais pour les études de faisabilité jusqu'à concurrence de 10 000 francs. Dans le domaine des pompes à chaleur (PAC), nous encourageons l'installation de sondes géothermiques qui présentent la meilleure efficacité. Le changement cette année réside dans

le fait que les propriétaires n'auront plus l'obligation de démontrer que la mise en place d'une PAC sol-eau n'est pas possible pour obtenir un soutien à l'installation d'une pompe à chaleur aérothermique (air-eau).

Si les énergies fossiles ne sont pas interdites, leur utilisation devient très rare. Mais si le propriétaire choisit ce type de chauffage, il doit soit amener 10% d'énergie renouvelable, soit réduire de 10% sa consommation d'énergie, en renforçant l'isolation de son bâtiment par exemple.

À QUOI LES PROPRIÉTAIRES DOIVENT-ILS S'ATTENDRE DANS LES CINQ PROCHAINES ANNÉES ?

Prévu jusqu'en 2025, le Programme Bâtiments ne devrait pas subir de changements et il sera probablement prolongé. Quant à l'application de la nouvelle loi sur le CO₂, il faudra s'attendre à des exigences plus élevées. Sachant qu'une installation a une durée de vie de 15 à 20 ans, c'est le bon moment pour les propriétaires de faire le pas

vers les énergies renouvelables sans attendre que cela soit imposé par les nouvelles normes de la Confédération. Les subventions cantonales et fédérales offrent de belles opportunités et cela vaut vraiment la peine d'analyser la situation et, en priorité, de réduire la consommation des bâtiments. •

INFOS

Les informations sur le Programme Bâtiments du canton du Jura et les conditions d'octroi sont disponibles sur www.jura.ch/energie et sur le site du Programme Bâtiments:

www.leprogrammebatiments.ch.

Les demandes de subventions doivent être déposées avant d'entreprendre les travaux via la plateforme internet <https://portal.leprogrammebatiments.ch/ju>



Energie jurassienne par excellence, le bois est mis en avant cette année avec une augmentation significative des aides cantonales. © DR



GROS PLAN

ÉNERGIE

FRIBOURG

«Assainir, ça paie»



«Notre plan directeur cantonal est en phase finale d'examen et, dès sa validation par la Confédération, les porteurs de projets, notamment éoliens, pourront aller de l'avant avec leurs dossiers», se réjouit Serge Boschung, chef du Service de l'énergie (SdE). © DR



Dans le canton de Fribourg, de nombreuses communes, à l'instar de Gubloux, prévoient déjà que la quasi-totalité de leur territoire soit alimenté par du renouvelable. © DR

Si certains cantons attendent la mise en application de la nouvelle loi sur l'énergie, Fribourg a une longueur d'avance et se profile comme le bon élève en allant au-delà des recommandations du MoPEC.

NOUVEAUTÉS ET PERSPECTIVES

A Fribourg, les dispositions du MoPEC sont obligatoires et même renforcées pour certaines depuis le 1^{er} janvier 2020. Le choc de la modification de la future loi sur le CO₂ ne devrait donc pas trop se faire sentir dans ce canton qui a anticipé la vague verte à venir. Pour en parler, Propriété a rencontré Serge Boschung, chef du Service de l'énergie.

QUOI DE NEUF CETTE ANNÉE ET POUR 2021 ?

Nous poursuivons notre ligne stratégique définie en 2009 déjà et nous avons débuté au 1^{er} janvier 2020 la mise en œuvre des dispositions du MoPEC. Nous allons même au-delà en demandant non pas 10% d'énergie renouvelable dans le cadre d'un chan-

gement de système de chauffage mais 20%, ce qui rend l'utilisation des énergies fossiles compliquée.

De plus, certaines communes ont fait un pas supplémentaire. Par exemple, en Ville de Fribourg, le plan directeur vise la sortie des énergies fossiles sur pratiquement tout le territoire, excepté pour certaines zones comme dans la partie historique où cela n'est pas toujours possible. Le reste de la ville sera alimenté principalement par un chauffage à distance en cours de réalisation et les propriétaires auront l'obligation de s'y raccorder ou d'utiliser des énergies renouvelables.

Par ailleurs, la loi cantonale sur l'énergie exige que toutes les communes disposent d'un plan énergétique compatible avec les objectifs cantonaux. L'une de nos priorités est la substitution des énergies fossiles. Et de nombreuses communes, à l'instar de Gubloux, prévoient déjà que la quasi-totalité de leur territoire soit alimenté par du renouvelable. Autre changement pour 2020, le programme d'encouragement de remplacement de chauffages électriques

propose des moyens supplémentaires. Sur une période de six ans, 24 millions ont été alloués pour cette mesure car nous avons passablement de chauffages électriques dans le canton.

À QUOI LES PROPRIÉTAIRES DOIVENT-ILS S'ATTENDRE DANS LES CINQ PROCHAINES ANNÉES ?

Notre plan directeur cantonal est en phase finale d'examen et, dès sa validation par la Confédération, les porteurs de projets, notamment éoliens, pourront aller de l'avant avec leurs dossiers. En effet, s'agissant de l'éolien, un projet de plus de 20 Gigawatts devient automatiquement d'intérêt national et si les oppositions sont inéluctables, elles devraient perdre de leur force du moment où toutes les conditions légales sont respectées, et que la coordination avec l'ensemble des politiques sectorielles a été effectuée jusqu'au plus haut niveau. •

INFOS

Informations sur: www.fr.ch/sde et www.leprogrammebatiments-fr.ch

Pour éviter les
mauvaises surprises,
CHOISISSEZ LES BONS PROFESSIONNELS



Union Suisse des professionnels de l'immobilier

LE LABEL IMMOBILIER QUI VEILLE SUR VOS INTÉRÊTS
QUALITÉ / ÉTHIQUE / COMPÉTENCE

uspi⁺ vaud

www.uspi-vaud.ch

Ray SA

Rue Pierre-Yerly 1

CH-1762 Givisiez

T +4126 466 47 72

www.ray-sa-ag.ch

Ray

Enveloppe
du bâtiment



Active dans le secteur du bâtiment depuis 45 ans, nous vous offrons des prestations de haute qualité. Nous concrétisons vos projets dans la réalisation des façades et toitures en travaillant avec des produits comme le métal, les matériaux composites, la fibre ciment, la pierre naturelle ou encore le bois.



NEUCHÂTEL

Coup d'accélérateur pour les véhicules électriques



Yves Lehmann, chef du Service de l'énergie et de l'environnement: «La nouvelle loi cantonale sur l'énergie, qui devrait être adoptée fin mai au Grand Conseil, impliquera des exigences énergétiques accrues pour les nouveaux bâtiments». © DR

Pour répondre aux défis énergétiques et climatiques, une nouvelle loi cantonale sur l'énergie devrait être adoptée fin mai au Grand Conseil neuchâtelois. Elle doit permettre de répondre aux nouvelles dispositions de la Stratégie énergétique 2050 fédérale ainsi qu'au Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC).

NOUVEAUTÉS ET PERSPECTIVES

Avec un crédit d'impulsion de deux millions de francs sur 5 ans, le Conseil d'Etat veut mettre cette année un accent particulier sur la promotion de la mobilité électrique avec, notamment, le lancement prochain d'une nouvelle subvention pour soutenir l'installation de bornes de recharge pour des véhicules électriques. Tour d'horizon avec Yves Lehmann, chef du Service de l'énergie et de l'environnement.

QUOI DE NEUF CETTE ANNÉE ET POUR 2021 ?

Des sondages révèlent qu'une des craintes des automobilistes avant d'acheter un véhicule électrique est liée à l'infrastructure de recharge à disposition qu'ils jugent insatisfaisante. C'est pourquoi nous souhaitons développer un réseau de bornes auprès des privés, en habitat collectif, des entreprises et des collectivités en allouant une enveloppe de soutien de deux millions de francs sur 5 ans.

Les économies d'énergie et la promotion des énergies renouvelables restent les axes centraux du Programme Bâtiments dans le canton de Neuchâtel (PB-NE) avec un budget d'environ 8 millions de francs pour 2020. En effet, il nous importe de garder une certaine continuité dans l'offre des subventions afin d'assurer qu'elles soient bien connues des propriétaires et des professionnels. On peut notamment mentionner la subvention pour les pompes à chaleur en

remplacement des chauffages fossiles qui a rencontré un large succès depuis son introduction en 2019. Grâce aux progrès techniques et à des coûts compétitifs, nous constatons que la pompe à chaleur s'impose de plus en plus également dans la rénovation.



Le canton de Neuchâtel mise sur la mobilité électrique en allouant une enveloppe conséquente à la pose de bornes de recharge dans les bâtiments. © DR

À QUOI LES PROPRIÉTAIRES DOIVENT-ILS S'ATTENDRE DANS LES 5 PROCHAINES ANNÉES?

Pour les propriétaires privés, la nouvelle loi cantonale sur l'énergie, qui devrait être adoptée fin mai au Grand Conseil, impliquera des exigences énergétiques accrues pour les nouveaux bâtiments, notamment en diminuant les besoins énergétiques par un renforcement de l'isolation thermique et en pré-équipant les bâtiments de gaines pour une pose ultérieure facilitée de bornes de re-

charge pour les véhicules électriques. L'apport d'énergie renouvelable lors d'un remplacement de chaudière est fixé à 20%. Par cette révision et les mesures ambitieuses proposées, le canton de Neuchâtel franchira d'ici à 2035 une étape importante vers la société à 2000 watts. Il concrétise le tournant énergétique et apporte à son échelle sa réelle contribution pour relever le défi climatique. •

INFOS

www.ne.ch/sene



Les subventions prennent l'ascenseur

Le canton du Valais met les bouchées doubles pour assainir le parc immobilier et remplacer les énergies fossiles. Une enveloppe de quelque 25 à 30 millions de francs sera allouée annuellement au Programme Bâtiments du canton au cours des prochaines années. Cela représente 100 à 150 millions de francs d'investissement dans l'amélioration énergétique du parc immobilier, soit de deux à trois milliards de francs sur 20 ans.

NOUVEAUTÉS ET PERSPECTIVES

Sur les onze mesures du Programme Bâtiments appliquées en Valais, la majorité des subventions prennent l'ascenseur en 2020. En particulier, les aides financières pour les pompes à chaleur, le raccordement à des chauffages à distance, les constructions neuves à haute efficacité énergétique, l'amélioration de l'étiquette énergétique d'un bâtiment existant ou le recours au bois-énergie sont augmentées. Tour d'horizon avec Joël Fournier, chef du Service de l'énergie et des forces hydrauliques du canton du Valais.

QUOI DE NEUF CETTE ANNÉE ET POUR 2021 ?

Les subventions allouées par le Programme Bâtiments du canton du Valais sont revues à la hausse en 2020. Jusqu'à 20% supplémentaire pour l'amélioration de la classe énergétique des bâtiments. Jusqu'à 30% pour les nouvelles constructions Minergie P et CECB A/A et jusqu'à 100% pour les installations de chauffage à bois dans les immeubles.

Le forfait pour les pompes à chaleur passe de 7000 à 9000 francs pour les PAC Air/Eau et de 7000 à 10 000 frs pour les PAC Sol/Eau ou Eau/Eau. Enfin, le montant maximal pour l'amélioration de la classe énergétique d'un bâtiment est relevé à 500 000 francs par bâtiment, contre 200 000 francs en 2019.

Pour 2021, d'éventuels changements dépendront du budget qui sera décidé au niveau cantonal, de l'effet des changements intervenus au début 2020, et potentiellement aussi de l'effet du Covid-19.

De manière générale, le défi consiste à accélérer le rythme des assainissements énergétiques. Pour cela, il faudra discuter de dispositions légales demandant que les plus mauvais bâtiments du point de vue énergétique soient assainis.

À QUOI LES PROPRIÉTAIRES DOIVENT-ILS S'ATTENDRE DANS LES 5 PROCHAINES ANNÉES ?

La révision en cours de la loi fédérale sur le CO₂ aura une forte influence sur l'évolution des programmes cantonaux. Pour s'intégrer au mieux dans la tendance générale, les propriétaires de bâtiments ont plusieurs possibilités d'action: améliorer l'isolation de leur bâtiment, remplacer leur chaudière à mazout ou à gaz par une installation recourant à une énergie renouvelable, ou

encore produire de l'électricité grâce à une installation solaire photovoltaïque. Dès lors, les propriétaires devraient commencer par l'établissement du rapport d'analyse énergétique et de conseil afin de tenir compte de l'état actuel du bâtiment et des potentialités d'amélioration les plus appropriées dans leur contexte. C'est-à-dire établir un CECB-Plus (cecb.ch).

INFOS

www.vs.ch/web/sefh/programmes-de-promotion/aides-financieres
www.leprogrammebatiments.ch/fr/cantons/valais/



Programmes et taux en vigueur actuellement

Le Programme Bâtiments dans le Canton du Valais

Les travaux ne peuvent commencer qu'après réception de la décision indiquant qu'une aide financière est allouée!

- Assainissement énergétique de bâtiments existants**
 - 20% - 30% (PAC)
 - 2000 - 4000 (PAC)
 - 2000 - 4000 (PAC)
 - 2000 - 4000 (PAC)
- Construction neuve à haute efficacité énergétique**
 - 30% - 40% (PAC)
 - 30% - 40% (PAC)
 - 30% - 40% (PAC)
- Installation de chauffage à bois**
 - 100% (PAC)
 - 100% (PAC)
 - 100% (PAC)
- Installation de pompe à chaleur**
 - 7000 - 9000 (PAC)
 - 7000 - 9000 (PAC)
 - 7000 - 9000 (PAC)
- Amélioration de l'étiquette énergétique**
 - 100% (PAC)
 - 100% (PAC)
 - 100% (PAC)
- Autres mesures**
 - 100% (PAC)
 - 100% (PAC)
 - 100% (PAC)

Les conditions détaillées d'octroi des subventions doivent être consultées sur : www.vs.ch/energie

9 Subventions – Conférence de presse du 24.1.2020

De la cave au grenier, les subventions valaisannes prennent l'ascenseur. © DR



GROS PLAN

ÉNERGIE



VAUD

Deux nouvelles subventions en 2020



Béatrice Métraux, cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité (DES): «La volonté du Conseil d'Etat est de poursuivre et de renforcer une politique publique qui permet à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de soutenir l'économie vaudoise». © DR

1 Toiture	60 à 90 fr./m ²	pour l'isolation de la toiture des bâtiments construits avant 2000. Un bonus supplémentaire peut être octroyé en cas de rénovation globale.
2 Murs	60 à 90 fr./m ²	pour l'isolation des murs des bâtiments construits avant 2000. Un bonus supplémentaire peut être octroyé en cas de rénovation globale.
3 Panneaux solaires thermiques	4'000 à 8'000 fr.	pour l'installation de panneaux solaires thermiques.
4 Chauffage (en cas de remplacement d'un chauffage à gaz, mazout ou électrique)	4'000 à 18'000 fr.	pour l'installation d'une pompe à chaleur (PAC).
	4'500 à 12'500 fr.	pour l'installation d'un chauffage à bois.
	+ 10'000 fr.	pour la création d'un réseau de distribution de chaleur.
5 Rénovation globale	40 à 155 fr./m ²	pour une rénovation Minergie®, selon le type de label atteint.
	35 à 140 fr./m ²	pour une rénovation CEEB®, selon la classe atteinte.
Audit	1'000 à 1'500 fr.	pour un audit CEEB® Plus qui vous oriente sur les rénovations à entreprendre.

Cette année, deux nouvelles subventions sont introduites: pour le raccordement à un réseau de chauffage à distance et pour les installations de ventilation dans les habitations. © DR

En 2020, une enveloppe de 55 millions, dont 15 millions à la charge du Canton, a été débloquée dans le cadre du Programme Bâtiments vaudois. Le solde est assuré par la Confédération via le fonds alimenté par la taxe sur le CO₂. Les 55 millions engagés cette année vont ainsi générer des retombées économiques de quelque 300 millions de francs dans les secteurs de la construction, des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique.

NOUVEAUTÉS ET PERSPECTIVES

Deux nouvelles mesures font l'objet d'un subventionnement en 2020: le raccordement d'un bâtiment existant à un réseau de chauffage à distance et l'installation, dans les habitations, de ventilation avec récupération de chaleur. Les montants accordés aux diverses mesures sont identiques à ceux octroyés en 2019, voire légèrement augmentés pour les pompes à chaleur géothermiques et les chaudières à bois d'une puissance supérieure à 20 kW. Tour d'horizon avec Béatrice Métraux, cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité (DES).

QUOI DE NEUF CETTE ANNÉE ET POUR 2021 ?

Cette année, deux nouvelles subventions sont introduites: pour le raccordement à un réseau de chauffage à distance et pour les installations de ventilation dans les habitations. Nous souhaitons ainsi dynamiser la transition vers des chauffages alimentés par des ressources renouvelables, y compris dans les grands bâtiments. Le signal est important puisque c'est à cela qu'il faudra tendre dans les prochaines années. Dans ce sens, nous souhaitons poursuivre notre programme d'incitation en 2021. De nouvelles mesures d'encouragement au solaire photovoltaïque ou encore pour l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques sont, par exemple, à l'étude à la Direction générale de l'environnement.

À QUOI LES PROPRIÉTAIRES DOIVENT-ILS S'ATTENDRE DANS LES CINQ PROCHAINES ANNÉES ?

Les propriétaires doivent s'attendre à des changements législatifs importants. Ils devront permettre d'atteindre les objectifs climatiques et énergétiques

du pays (accords de Paris et Stratégie 2050). Tant au niveau fédéral (révision de la loi sur le CO₂) que cantonal (révision de la loi sur l'énergie), il s'agira de s'adapter et d'anticiper les évolutions futures. Le choix de remplacer les chauffages actuels par des installations alimentées par des énergies fossiles devrait par exemple être restreint. L'accent continuera d'être mis sur l'assainissement des bâtiments, qui représente le plus gros potentiel d'économies d'énergie. En définitive, la volonté du Conseil d'Etat est de poursuivre et de renforcer une politique publique qui permet à la fois de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de soutenir l'économie vaudoise. Pour les propriétaires, à qui l'Etat propose un accompagnement, la rénovation énergétique d'un bâtiment permet une baisse de la facture énergétique, un renforcement de la valeur d'un bien immobilier et un gain de confort pour les habitants. Tout le monde a donc à y gagner! •

INFOS

www.vd.ch/subventions-energie
www.leprogrammebatiments.ch/fr/cantons/vaud/